

Querelle des dames à la Renaissance (La)

Auteur-e-s:

[Nicole DUFOURNAUD](#) [1]

Résumé

Au début du xv^e siècle, Christine de Pizan s'immisce dans un débat entre les adversaires et les défenseurs des dames : elle prend à partie les clercs qui écrivent contre les femmes et lutte contre la calomnie. Elle se bat contre ces lettrés, qui tentent d'établir l'incapacité des femmes dans certaines fonctions du corps et de l'intelligence, et qui adopte toujours la même démarche : mettre en évidence le lien entre la nature du sexe féminin et les aptitudes féminines, l'anatomie de la femme conditionnant une infériorité intellectuelle. Née en France, la Querelle des dames se répand en Europe. Au xvi^e siècle, cette première querelle se poursuit avec celle dite « Querelle des amyes », une joute littéraire dont le public s'élargit avec l'imprimerie : ces discours sont traduits dans les langues vernaculaires et sont publiés hors de France.

Article

À la fin du Moyen Âge naît une polémique – la « Querelle des dames » – sur la place des femmes dans la société et leurs capacités ou leurs droits à tenir les mêmes rôles que les hommes. Elle perdure, sous certains aspects, jusqu'à nos jours. Trois grandes questions y sont débattues : le mariage et l'amour, l'éducation des filles et le pouvoir des femmes.

Cette controverse correspond à un tournant social, économique et politique complexe qui voit s'accroître, dans toute l'Europe, les inégalités entre les sexes. Elle débute en France, où la crise dynastique du début du xiv^e siècle a conduit à la formalisation de la « loi salique » : les femmes sont déclarées inaptes à hériter ou transmettre la couronne. La querelle va déchirer le petit milieu du premier humanisme parisien. Jean de Montreuil (1354-1418) lance le débat par une apologie de la seconde partie du *Roman de la rose* – écrite au xiii^e siècle par Jean de Meung et très hostile aux femmes et à l'idéal de l'amour courtois. Christine de Pizan (1364-1430) y répond par une succession de lettres et de traités. En 1405, elle écrit son œuvre majeure : *La Cité des dames*. Sa démonstration se construit sur le modèle de la biographie collective de l'humaniste italien Boccace *De mulieribus Claris* (*Sur les femmes célèbres*). Christine de Pizan prend à partie les clercs qui écrivent contre les femmes. Elle se bat contre la frange de la « clergie » (des lettrés) qui tente de prouver l'incapacité physique et intellectuelle des femmes en établissant un lien entre l'anatomie du sexe féminin et leurs

aptitudes intellectuelles.

Christine de Pizan n'est pas seule à défendre les femmes ; à Paris, elle est rejointe par le chancelier de l'université – pourtant fermée aux femmes – Jean Gerson. En 1442, le poète savoyard Martin Le Franc rédige *Le Champion des dames* ; il y condamne et réécrit le *Roman de la rose*. Dès cette période, les débats sur l'(in)égalité des sexes gagnent les espaces anglophone, germanophone, hispanophone et italianophone. En Angleterre, la mystique Margery Kempe (v. 1373-1438) réclame la même liberté d'expression que les hommes. En Espagne, l'humaniste Juan Rodríguez de la Cámara (1390-1450) défend les femmes face aux attaques misogynes.

Rien cependant n'arrête la clergie. À la fin du xv^e siècle, un livre d'une rare violence emporte un succès qui ne se démerite pas au xvi^e siècle : *Le Marteau des sorcières* écrit par deux dominicains rhénans, Henry Institoris et Jacques Sprenger. Son but explicite est d'en finir avec le « temps de la femme ». Il fait de la sorcellerie une pratique presque exclusivement féminine ; une guerre ouverte est déclenchée. Des positions plus tranchées s'expriment aussi de l'autre côté. En 1509, l'humaniste suisse Agrippa de Nettesheim (1486-1535) écrit *La Noblesse et préexcellence du sexe féminin*, rapidement diffusé dans sa version originale latine puis traduit en français, allemand, anglais et italien. Au même moment, les catalogues de femmes célèbres et les discours sur la supériorité féminine font l'objet de traduction et circulent en Europe, répondant ainsi aux textes misogynes.

De nouveaux écrits relancent régulièrement de nouvelles querelles sur des sujets précis. La *Belle Dame sans mercy* d'Alain Chartier (1425) – qui repousse sans cesse les avances de son amant – suscite ainsi le débat durant un siècle sur la question de l'amour. Dans les années 1540, Bertrand de La Borderie, Charles Fontaine et Antoine Héroët écrivent quant à eux trois traités sur les « amyes », qui se répondent pour savoir si les femmes sont cruelles et cyniques en amour et dans le mariage, ou vertueuses et fidèles. Ils contestent ou confortent les propos du *Corteggiano* (1528), traduit dans tout le continent, dans lequel Baldassare Castiglione défend la tradition de l'amour courtois et le modèle d'une femme pleine de vertus, éduquée voire philosophe. Cette joute littéraire prend de l'ampleur à la cour de Marguerite de Navarre, sœur du roi François I^{er}, où règne une conception néoplatonicienne de la vie, autour de l'amour et de la raison.

La Querelle prend des proportions insoupçonnées avec l'essor de l'imprimerie : le public s'élargit, les œuvres sont publiées en nombre et sortent du cercle restreint de la cour et de la clergie. En Angleterre, Jane Anger répond aux attaques misogynes dans *Her Protection for Women* en 1589. En Espagne, en 1587, Oliva Sabuco participe au débat médical en réfutant la hiérarchie des sexes dans sa *Nueva filosofía de la naturaleza del hombre*. Au même moment en France, la crise de succession ouverte par l'absence d'héritier du dernier des Valois (Henri III) rappelle la loi salique dans le débat juridique à propos des droits du futur Henri IV, successeur direct par les mâles, mais protestant.

Parmi les thèmes discutés, le pouvoir devient un enjeu majeur de la Renaissance. La question du gouvernement par les femmes est posée au niveau d'un État, d'un fief, ou même de sa maison. Le droit féodal autorise les femmes à recevoir des terres en don ou à en hériter : la duchesse Anne, en Bretagne, ou Marie de Bourgogne, aux Pays-Bas, succèdent à leurs pères respectifs. Rien ne les empêche non plus de gouverner comme régentes, même en pays de loi salique : Anne de France obtient la régence lors de la minorité de son frère Charles VIII (1483-1491) et Catherine de Médicis pendant celle de ses fils, Anne d'Alençon gère le Monferrat (Italie) pendant tout le règne de son fils Bonifacio (1518-1530) et Charles Quint (1500-1558) confie le gouvernement de l'Espagne et des Pays-Bas aux femmes de sa famille pendant ses absences. Pourtant, dès le xv^e siècle, des débats s'élèvent contre l'accès des femmes au pouvoir, avec le conflit entre les filles d'Henri IV de Castille (1475-1479) ou la régence d'Isabelle d'Este à Mantoue (1509-1512). Ils s'intensifient au xvi^e siècle avec Marie d'Angleterre et sa sœur Elizabeth, Marie Stuart en Écosse et Jeanne d'Albret en Navarre. Dans les îles Britanniques, le réformateur John Knox lance un *Coup de trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes* (1558) contre la « tyrannie » de la catholique Marie Tudor, qu'il juge contraire à la nature, au droit et à la volonté de Dieu ; la controverse qu'il engendre résonne pendant plus de trois décennies et gagne le continent.

En France, alors que la fin des guerres de Religion marque le triomphe de la loi salique au niveau de l'État, certaines coutumes (lois) locales reconnaissent toujours la capacité juridique des femmes : elles ont des droits et elles en usent. À force de commentaires savants, des magistrats tentent d'établir l'incapacité des femmes dans certaines fonctions. Ils arguent de la différence des sexes, de la fragilité du sexe féminin contre la prérogative du sexe masculin et sa dignité. Leur but est d'évincer les femmes de leurs rôles économique et social pour mettre en place un nouvel ordre social et politique au profit des hommes. En excluant les femmes de leurs droits d'hériter, ils favorisent la circulation des biens ; finalement, abolir les droits des filles permet de substituer la hiérarchie des sexes à l'ordre de la naissance. L'argument de l'*imbecillitas sexus* permet d'affirmer la prééminence des maris. Fragiles, les femmes doivent être confinées à l'obéissance et ne peuvent plus commander les hommes ou gouverner un État. Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, l'inégalité sexuelle s'impose contre les coutumes de la société d'ordres. En France, la langue même traduit cette transition : le masculin l'emporte désormais sur le féminin.

La Querelle des femmes, devenue un objet de recherche au xx^e siècle, a été principalement étudiée par les littéraires. En histoire, cette controverse est trop souvent ignorée, à quelques exceptions près : Gisela Bock et Claudia Opitz dans l'espace germanophone ; Monica Bolufer et Montserrat Cabré en Espagne ; Marie-Élisabeth Henneau en Belgique ; en France, Éliane Viennot et Armel Dubois-Nayt, historiennes des idées. La Querelle des femmes reste une histoire européenne à écrire.

Avec la collaboration d'Éliane Viennot et Armel Dubois-Nayt.

Bibliographie:

Dubois-Nayt, Armel, Henneau, Marie-Élisabeth, von Kulesa, Rotraud (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes »*. *Discours sur l'égalité/inégalité des sexes en Europe, de 1400 aux lendemains de la Révolution*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-étienne (coll. « École du genre »), 2015, vol. 4/4.

Dubois-Nayt, Armel, Dufournaud, Nicole, Paupert, Anne (dir.), *Revisiter la « Querelle des femmes »*. *Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1400 à 1600*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne (coll. « École du genre »), 2013, vol. 3/4.

Viennot, Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (v^e-xvi^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006.

URL source:

<https://ehne.fr/article/humanisme-europeen/les-humanistes-et-leurope/la-querelle-des-dames-la-rennaissance>

Liens

[1] <https://ehne.fr/auteur/nicole-dufournaud>